

Préambule

Le Réseau santé social agit en qualité de fournisseur de services Internet présentant des garanties de qualité, de fiabilité, de sécurisation et de confidentialité indispensables aux échanges électroniques entre professionnels du monde sanitaire et social. Le Réseau santé social transporte des informations médicales nominatives donc sensibles. Il appelle, pour sa sécurité, à la coopération entre les différents acteurs, reposant notamment sur l'engagement de l'Abonné à respecter les présentes conditions.

Les présentes conditions particulières d'utilisation (ci-après les « Conditions Particulières ») décrivent les termes et conditions de la Téléphonie par Internet proposées par le Réseau santé social, qui permettent à un Abonné professionnel de passer des appels téléphoniques dans les conditions telles que définies ci-dessous et ceci quel que soit le canal de vente utilisé. Vous, en tant qu'Abonné, vous vous engagez à prendre connaissance des Conditions Générales d'Utilisation et des Conditions Particulières, y compris les annexes, et à soumettre au Réseau santé social toute question que vous vous poseriez.

Les Conditions Générales d'Utilisation et Conditions Particulières prévalent sur toutes Conditions Générales d'Utilisation, Particulières ou tout autre document que vous auriez pu transmettre au Réseau santé social. Le bénéfice de la formule d'abonnement et des options souscrites est personnel à l'Abonné. L'Abonné ne peut les céder ou les transmettre de quelque manière que ce soit sans l'accord écrit et préalable de la société le Réseau santé social.

L'abonnement à la Téléphonie par Internet à la minute ou aux Forfaits Fixe & Mobile est réservé aux Abonnés de l'offre Pack Santé PRO ADSL proposé par le Réseau santé social.

Article 1. Restriction

La Téléphonie par Internet (VOIP) n'est pas compatible avec l'option Sécurplus (Sécurité additionnelle utilisant la carte CPS)

Article 2. Description des possibilités à la minute

L'accès à la minute permet de téléphoner sans limite vers les fixes et mobiles nationaux et internationaux. Les appels vers les fixes sont décomptés à la seconde dès la première seconde. Les appels vers les mobiles et à l'international sont décomptés à la seconde dès la première seconde auquel s'ajoute des frais de mise en relation.

Forfait Fixe

Chacun des Forfaits Fixe est composé d'un forfait mensuel permettant à l'Abonné de téléphoner jusqu'au nombre d'heures par mois du forfait correspondant vers les téléphones fixes locaux et nationaux en France métropolitaine, hors numéros courts, spéciaux et SMS. Les appels vers les fixes sont décomptés à la seconde dès la première seconde.

Forfait Mobile

Chacun des Forfaits Mobile est composé d'un forfait mensuel permettant à l'Abonné de téléphoner jusqu'au nombre d'heures par mois du forfait correspondant vers les téléphones mobiles des opérateurs Orange, SFR, Bouygues Télécom et opérateurs mobiles virtuels accessibles depuis ces réseaux en France métropolitaine, hors numéros courts, spéciaux et SMS. Les appels vers les mobiles sont décomptés à la seconde dès la première seconde.

Article 3. Conditions financières

Le coût des communications, les prix des forfaits/communications hors forfaits et des communications non comprises dans les forfaits sont indiqués sur le site web. Les prix s'entendent respectivement à la minute ou par mois et par ligne téléphonique. L'abonnement à la minute est facturé à terme échu et l'abonnement aux forfaits est payable à terme à échoir.

Article 4. Durée et résiliation

Les présentes Conditions Particulières prennent effet à compter de leur acceptation par le Client. Les présentes Conditions Particulières sont conclues pour une durée indéterminée. Toute nouvelle version des Conditions Générales sera publiée sur le site du Réseau santé social. La date d'entrée en vigueur des Conditions Générales figure sur celles-ci et ne pourra être antérieure au 60ème jour suivant la mise à disposition des Conditions Générales sur le site du Réseau santé social et la notification qui en sera faite aux Abonnés.